32 ANNEE N° 2842 — PARAIT LE SAMEDI — 26 FÉVRIER 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Commerciales (la ligne).....0,60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

RELEVONS
NOTRE PRODUCTION

M. Briand part pour Londres avec la ferme volonté d'obliger les Allemands à confirmer les accords de Paris. Au reste, que les Berlinois acceptent ou refusent ce qu'on leur demande, le problème ne change pas d'aspect, puisque nous sommes décidés à les contraindre dans le second cas.

La difficulté n'est donc pas de ce côté, mais dans la manière dont nous pourrons mobiliser, c'est-à-dire rendre prochainement utilisable à notre profit la dette que nos ennemis ont contracter envers nous Quelles nations nous prêteront sur le gage allemand et surtout par quels moyens nous paieront elles ?

Si elles n'admettent pas de déplacer de l'or — dont la quantité ne couvrirait d'ailleurs pas nos besoins — elles nous livreront des marchandises à crédit. Mais ces marchandises dans quelles mesures en prendrons-nous livraison ? Il faudra, afin de ne pas écraser notre industrie, déterminer très exactement ce que nous sommes capables de fournir nous-mêmes aux régions dévastées pour leurs réparations et ce que nous devons demander à l'étranger. Le déficit normal et rationel de notre balance commerciale s'établirait ainsi et nous mettrions en contre partie des crédits annuels qui seraient ultérieurement soldés par l'Allemagne.

Mais serions-nous, par cette méthode, allégés du poids intérieur de nos budgets ? Dans une faible proportion et, en tout cas, pas sur le champ.

Notre situation financière devra donc être redressée par notre effort. A tout prix, il faut que les frais généraux de la nation ne dépassent pas son revenu sauf à faire faillite. Accroître nos revenus, c'est-à-dire notre productivité, voilà donc la première tâche qui s'impose dans chaque domaine: agricole, industriel et commercial.

Donner, par la liberté, toutes facilités aux initiatives ; encourager les agriculteurs au besoin par des primes momentanées qui compensent leurs charges présentes ; aider les industriels par une campagne ouvrière contre les hauts salaires qui tuent le travail ; assister les commerçants par des crédits à l'expropriation, tel doit être le programme d'un gouvernement que les seules perspectives lointaines d'avenir et les seuls embarras immédiats de la trésorerie ne peuvent pas immobiliser dans son action. Se réserver des empire en Cilicie ou ailleurs, chercher le milliard du lendemain par la fiscalité, ce sont là des besognes qui ne touchent pas le fond du mal mal dont nous souffrons. Il faut avant tout, relever notre production. Or, à ce point de vue il ne semble pas y avoir dans le gouvernement d'unité de commandement.

EDOUARD JULIA

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Le président de l'Amicale avise les mutilés réformés temporairement qui seront incessamment appelés à comparaître devant la commission spéciale de réforme de Nice qu'ils ont toute latitude pour demander, sitôt que cette convocation leur parviendra à subir cette visite lors de la tournée des médecins experts dans leurs cantons. Il est donc indispensable que les intéressés avisent, sitôt l'ordre d'appel reçu, le médecin-chef du centre de réforme de Nice de leur intention par lettre recommandée

Le Président, Colomb.

Utile Précaution.

A part les rhumes, toute les affectations des bronches tendent à devenir chronique. Les brochites, les pleurésies l'influenza, laissent des traces qui causent l'essoufflement, l'oppression, l'asthme, le catarrhe, l'emphysème. On évite les complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément et guérit progressivement Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139. Bd. Magenta, à Paris.

Chronique Locale
SISTERON

Assises. — La session des Assises des Basses-Alpes pour le premier trimestre 1921 s'ouvrira le lundi 14 mars, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Lescudier, conseiller à la Cour d'appel d'Aix ; assesseurs MM. Emile Beinet, président du tribunal civil et Roca, juge au siège.

Sont désignés comme jurés : MM. Beinet Alphonse, négociant ; Buès Guillaume, clerc de notaire.

=o=

Mouvement Préfectoral. — M. Zévort, préfet des Basses-Alpes est nommé préfet du Tarn et-Garonne ; M. Simonneau, sous-préfet de St-Malo est nommé préfet des Basses-Alpes en remplacement de M. Zévort.

Ajoutons que M. Simonneau n'est pas un inconnu pour les Bas-Alpins, il fut sous-préfet de Sisteron quelques années avant la guerre et a laissé un bon souvenir.

M. Jacques Henry, chef de cabinet de préfet est nommé sous-préfet de Sisteron en remplacement de M. Sauvaire nommé à Issingeaux et mis en congé sur sa demande.

Tout en regrettant le départ de M. Sauvaire qui fut pour ses administrés le parfait fonctionnaire, aimable et sympathique, nous souhaitons la bienvenu à M. Jacques Henry.

On nous communique :

Est-ce la hausse ? — Dans un de vos derniers numéros vous avez mentionné la baisse qui s'était produite sur le marché où les œufs se vendaient de 4 à 4,50 et la volaille était descendue à un prix raisonnable. Depuis ce marché, la hausse, la terrible hausse a sévit sur les produits de basse-cour et, aujourd'hui, à quelques jours de distance les œufs se vendent courramment 6 fr. et la volaille remonte à un prix inabordable bien que les grains aient quelque peu diminués de prix... Comprenne qui pourra.... Cependant, ayant voulu trouver un motif à cette hausse inexplicable j'ai demandé le pourquoi aux marchandes, bon nombre m'ont répondu ceci :

« Nous maintenons nos prix parce que lors-
« que nous achetons de la viande de bouche-
« rie elle nous est vendue, le porc 10 francs
« alors que les bouchers l'achète de 5 à 5,50,
« le veau 11 fr. lorsqu'il ne leur coûte que
« 6 et il en est ainsi progressivement pour
« les autres viandes. Il est entendu que dès
« qu'il y aura baisse dans la viande de bou-
« cherie il y aura baisse dans les produits de
« la basse cour. » Ainsi parlèrent les marchandes.

Je trouvais, dans mon for intérieur, ce raisonnement assez juste, mais, je n'en pensais pas moins que si nous avions une municipalité qui gouverne et un maire qui taxe le prix de la viande, nous n'aurions pas aujourd'hui cette pénible constatation à faire de laquelle il résulte que malgré la baisse, les bouchers diminuent à peine leurs prix et les marchandes d'œufs également.

Un consommateur.

Journaux de broderie et dessins piqués en vente à l'imprimerie-librairie Lieutier.

A nos lecteurs. — Les fêtes de la Mi-Carême vont reprendre à partir de cette année, l'entrain et l'éclat qu'elles revêtaient par le passé.

Nous sommes certains d'intéresser nos fidèles lecteurs en leur annonçant que nous nous sommes assurés, pour la période des fêtes carnavalesques, le concours d'un rédacteur spécial, docteur ès-liesses, qui leur offrira ici chaque semaine, à compter du 6 mars, le régal d'une amusante et véridique chronique.

Ajoutons que, dès aujourd'hui, les billets d'une tombola monstre organisée par le comité des fêtes sont en vente dans les divers établissements de notre ville.

N'ayons garde d'omettre que pour donner plus d'ampleur à cette fête, la société musicale *l'Echo Veynois*, viendra la rehausser de sa présence.

Dimanche à 5 heures du soir, à la mairie, réunion générale.

N. D. L. R.

—o—

Conseil de Revision. — Mercredi dernier avait lieu dans notre ville, avec tout le cérémonial d'usage, les opérations du Conseil de revision. Sur 50 jeunes gens présentés, 37 ont été pris « bon », 6 ajournés et 7 exemptés.

La tenue de ces jeunes gens a été correcte toute la journée, ce n'est seulement que vers le soir que certains, dans leurs exubérances, ont occasionnés quelques dégats en brisant quelques vitres le long de la rue Droite.

Denombrement. — Le 6 mars auront lieu dans toute la France les opérations du dénombrement de la population. Des feuilles spéciales seront remises aux chefs de famille qui devront les remplir minutieusement.

AVIS, — Les distillateurs qui ne font pas partie du Syndicat des producteurs d'essence de Lavande sont informés que désormais leurs échantillons ne seront plus acceptés, par le Syndicat ni pour l'analyse gratuite, ni pour la mise en vente, jusqu'à la nouvelle campagne de distillation.

Avis au public. — L'administration des Postes rappelle aux personnes qui se déplacent momentanément qu'elles ont la faculté de simplifier la réexpédition de leurs correspondances en utilisant des enveloppes spéciales mises en vente dans tous les bureaux de poste, et sur lesquelles il suffit d'inscrire le nom et la nouvelle adresse du destinataire.

Ces enveloppes, dans lesquelles plusieurs correspondances peuvent être groupées sont vendues par paquet de 50 au prix de 1 fr. le paquet.

Le traité de Versailles prévoit qu'une compensation peut être réclamée à l'Allemagne en réparation des dommages causés aux civils par suite de l'obligation qui leur a été imposée par l'ennemi de travailler sans une juste rémunération.

En conséquence les personnes qui appartiennent à la catégorie susvisée sont priées de s'adresser d'urgence pour tous renseignements à la Préfecture des Basses-Alpes. Service des Réfugiés.

Eldorado-Théâtre. — Demain soir à 8 h. 30 grand bal avec le concours de l'orchestre dou Boumas.

© VILLE DE SISTERON

LA RÉPUBLIQUE DE LA BAUME

Où l'on voit surgir à l'horizon du nouvel Etat les premières difficultés Diplomatiques

Nous avons été les premiers dans la presse européenne à saluer la naissance du nouvel Etat Baumien. Pourquoi, faut-il, hélas ! que la destinée des Nations, ressemble aussi étroitement à celle des individus et pourquoi faut-il que notre rôle d'historiographe nous impose aujourd'hui la nécessité pénible de relater de douloureux évènements !

De premières et réelles difficultés diplomatiques viennent de surgir. Elle ont jailli d'une question soulevée à l'occasion du règlement de ce que l'on appelle déjà dans les coulisses ministérielles « l'affaire des passeports ».

Dès le lendemain de la reconnaissance officielle de l'indépendance de la Baume, il est apparu à tous qu'un « *modus vivendi* » devait réglementer l'accès de la rive gauche. Nos compatriotes ont de graves et indéniables raisons pour obtenir la libre circulation dans les régions particulières où les appellent leurs intérêts et leurs besoins. Le Conseil des Ministres Baumien n'a fait aucune difficulté pour reconnaitre le bien-fondé de ces désirata, et il avait été tacitement convenu qu'un régime très large de passeports règlementerait le passage du pont-frontière, principalement dans l'intervalle de temps compris entre 21 heures du soir et 4 heures du matin. La mise en application de ce régime vient de soulever un grave incident.

La République de la Baume, ayant fait frapper aux armoiries du nouvel Etat, sur du parchemin rose chair, un certain nombre de passeports, a demandé à en contrôler l'usage par l'inscription du nom du bénéficiaire.

Les autorités Sisteronnaises ont alors fait observer que des raisons familiales, sociales et humanitaires, s'opposaient à ce que les noms des détenteurs soient inscrits sur les passeports de la République ; que l'adoption de cette mesure ne pourrait soulever que des difficultés, d'un domaine distinct de celui de la politique, mais dont on ne saurait cependant dissimuler la gravité ; que l'essai d'un contrôle rigoureux serait des plus délicat, qu'il serait périlleux de livrer à la curiosité malsaine des employés des ministères les noms des citoyens que leurs occupations appellent journellement, ou nuitamment, sur la rive opposée du fleuve ; et qu'à tous points de vue, il était préférable que les passeports fussent établis en blanc.

La République Baumienne a répliqué que l'usage des passeports impersonnels conduirait à des abus ; que les citoyens passant le pont-frontière après le coucher du soleil pourraient introduire, en fraude des droits de douane, des denrées précieuses et passibles d'impôts, telles que saucisses et pois chiches ; que toute considération familiale devait disparaître devant le point de droit international et qu'il était, en résumé, impossible d'admettre l'emploi de passeports anonymes.

En présence de cette divergence de vue, il a été décidé de faire appel au Tribunal d'arbitrage de La Haye. Celui-ci a fait répondre qu'en vertu du vieil adage *De minimis non curat prætor*, il lui était impossible de solutionner le différend malgré la sympathie réelle qu'il éprouvait pour la République naissante.

La société des Nations, dont la maison-mère est à Genève, à fait connaitre que son installation récente ne lui permettait pas de se livrer incontinent à l'examen du problème pour lequel elle devait demander un délai de plusieurs années.

Les plénipotentiaires des deux Etats ont alors convenu de recourir à l'arbitrage d'une commission composée de sommités appartenant au monde financier, administratif et des belles-lettres.

M. le Président du Conseil d'Administration de la société civile pour l'exploitation des gisements de foie gras de Soleillet, M. le Préfet de Barret-le-Bas, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Valavoire ont accepté de constituer ce tribunal. La question des sauf-conduits à été aussitôt mise à l'étude. M. le Président de la Société de Soleillet en étudiera les modalités financières ; M. le Préfet en examinera les conséquences administratives ; Monseigneur l'archevêque puisera dans l'étude du droit canon, guidé par la lueur des conciles, les raisons de décider si les passeports doivent ou non être nominatifs.

Dans le but d'échapper aux pernicieuses influences locale, la Commission arbitrale, se conformant à l'usage établi en la matière, fixera à son gré le siège de ses conférences. La première réunion a été tenue, il y a huit jours, autour de la table d'orientation qui couronne la pinède du Mollard. Une deuxième assemblée se tiendra sous peu dans la grotte des Peyrourets. Nous croyons savoir que les arbitres se réuniront également vers le 15 août, au sommet de la montagne de Lure.

Nous ne saurions trop exhorter les citoyens des deux rives de la Durance à attendre avec calme et sérénité les décisions des arbitres. Il nous est pénible de signaler ici le danger que font courir à la paix du monde l'impatience et la nervosité de quelques jeunes turbulents.

Un escadron d'Inquiets Sisteronnais avait projeté d'installer un bac à traille permettant de se glisser subrepticement de l'une a l'autre rive, à la hauteur des prairies des Mares.

A l'annonce de cette nouvelle, le Sous-Secrétaire d'Etat à la préparation militaire de la Baume a rappellé dans les camps les classes 1931 et 1932.

Ces mesures de précaution ne doivent pas faire obstacle à la solution pacifique du différend international. Tout espoir d'arriver à une entente n'est pas perdu. Les possibilités d'un accord restent entières.

Les amis de la paix doivent donc se rassurer. Sans vouloir nous hisser au plafond de l'Histoire, et redire ici les mots héroïques de nos hommes d'Etat, il nous suffira de nous reporter par la pensée au 2 août 1914 pour nous affermir dans cette idée réconfortante : la mobilisation n'est pas la guerre.

N...

Etudes
de Mes Charles BONTOUX
et Félix THELENE,
avocats-avoués à Sisteron.

VENTE

Sur Surenchère
d'Immeubles
situés sur la commune de MELVE (B.-A.)

Il sera procédé le **vendredi dix-huit mars** mil neuf cent vingt-un, à **deux** heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais de Justice, à Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques des Immeubles

ci-après désignés, situés sur le terroir de la commune de **Melve** (Basses-Alpes).

DESIGNATION
des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

(1e lot des premières affiches)

Labour et vague, lieu dit Prestelle, confrontant, de l'Est, vallon et de tous autres côtés, Chaud.

Mise à prix : **Cent trente** francs
ci.....**130** francs

DEUXIEME LOT

(5e lot des premières affiches)

Labour et vague, lieu dit, Champ de Visson ou le Forest, et **pré**, lieu dit Bouchaud coupé en deux par la route de Thèze, confrontant du levant, vallon, du midi, vallon, du couchant Ailhaud, du Nord, Madame Charles, avec bâtiment rural.

Mise à prix : **Treize cent soixante** francs.
ci.....**1360** francs.

TROISIEME LOT

(7e lot des premières affiches).

Labour, lieu dit la Condominasse confrontant du midi et levant, Madame Charles, du Nord, Calixte Roubaud, du couchant la route.

Mise à prix : **Deux mille sept cent soixante-cinq** francs.
ci.....**2765** francs.

QUATRIEME LOT

(8e lot des premières affiches)

Labour, lieu dit Pré Gardin, confrontant du levant Monsieur Blanc, du midi Baude, du couchant Blanc, du Nord, Madame Charles.

Mise à prix : **Mil huit cent dix** francs.
ci.....**1810** francs

Ces immeubles qui dépendent de la succession de Monsieur **Joseph Noble** de son vivant propriétaire à Melve, ont été vendus aux enchères publiques à **Melve** le douze décembre mil neuf cent vingt par devant Me **Massot**, notaire à la **Motte-du-Caire**, en exécution d'un jugement du tribunal civil de **Sisteron** du vingt-un mai mil neuf cent vingt, et sur la poursuite de 1° Monsieur **Félicien Noble**, fermier, demeurant et domicilié à **Thèze** ; 2° Madame **Valérie Noble** épouse assistée et autorisée de Monsieur **Casimir Barrière**, garde-forestier et ledit **Casimir Barrière** en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, tous deux demeurant et domiciliés à **Peipin** ; 3° Monsieur **Joseph Noble**, fermier, demeurant et domicilié à **Melve** agissant tant en son nom personnel que comme tuteur datif de **Marthe, Charlotte, Joseph et Esther Noble** ; 4° Madame **Louise Daumas** épouse assistée et autorisée de Monsieur **Félix Latil**, cultivateur, demeurant et domiciliés ensemble à **Melve** et ledit **Félix Latil** en sa qualité de mari, agissant comme tutrice légale et co-tuteur de **Anne-Marie Noble** ; 5° **Ernestine Noble**, sans profession, demeurant et domiciliée à **Vaumeilh**, épouse assistée et autorisée de Monsieur **Louis Paret**, cultivateur et ledit **Louis Paret** en sa qualité de mari ; 6° **Emile Noble**, cultivateur demeurant et domicilié à **Melve**.

Par actes au greffe du vingt décembre mil neuf cent vingt, MM. **Chaud Auguste**, propriétaire à **Sigoyer** et **Garcin Pierre**, propriétaire à **Melve**, ont déclaré surenchérir du sixième : M. Chaud le cinquième lot de la vente du douze décembre mil neuf cent vingt et M. **Garcin Pierre**, les premiers, septième et huitième lots de cette même vente.

En conséquence les immeubles ci-dessus désignés seront revendus le **vendredi dix-huit mars** mil neuf cent vingt-un, à **deux** heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de **Sisteron**, aux clauses et conditions du cahier des charges ayant servi à la première adjudication et qui a été déposé au greffe du tribunal civil de **Sisteron** et en outre à la charge des frais de surenchère.

Pour tous renseignements s'adresser à Mes **Bontoux** et **Thélène** ou voir au greffe le cahier des charges.

Sisteron, le 24 février 1921

BONTOUX,
THELENE.

Avis. — Les patrons Maréchaux-Ferrants de Sisteron, ont l'honneur d'informer leur clientèle respective que conformément au repos hebdomadaire, les ateliers seront à partir de ce jour fermés le dimanche ; par exeption les dimanches se trouvant la veille d'une foire, les ateliers seront ouverts jusqu'à 11 heures du matin.

—o—

P. T. T. — L'Administration des Postes et des Télégraphes autorise la publicité commerciale et industrielle dans les salles d'attente de ses bureaux.

Les renseignements concernant les modalités et les tarifs de cette publicité seront fournis par MM. les Receveurs de cette administration à toute personne qui voudra bien les demander.

=o=

Bonne connaissant le service, bien payée et apprenti cuisinier sont demandés à l'Hôtel des Acacias. S'y adresser

---

ÉTAT-CIVIL

du 19 au 26 février 1921

NAISSANCES

Yvonne-Louise-Elise Guigou, rue Saunerie. — Roger-Clovis Bonnet, rue Droite.

DÉCÈS

Pierre-Joseph Eysseric, 53 ans, la Coste.

© VILLE DE SISTERON

USINE à CYANAMIDE de SISTERON

Vente au plus offrant

1° D'un lot de bois de construction,
2° De divers baraquements en planches, existant à l'usine à Cyanamide.

Les offres devront être adressées directement à M. le Directeur de la Poudrerie Nationale de *Saint-Chamas* (B.d-R) et lui parvenir avant le 5 Mars 1921.

Vente au détail par 100 kilogs de bois à brûler à 7 fr. les 100 kgs.

Pour tous renseignements s'adresser au représentant du service des Poudres, Usine à Cyanamide à *Sisteron*.

Vente de griffes d'asperges, 1re qualité, s'adresser chez Thunin, jardinier aux Plantiers.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ALLÈGRE

Cours St-Jaume, SISTERON

M. ALLEGRE à l'honneur d'informer le public qu'il tient à sa disposition toutes les qualités de charbons et qu'il vend en ce moment les gros boulets à **20** francs les 100 kilos.

Nouvelle Baisse de Prix

M AUTRAN, chaussures, 11, rue de Provence, Sisteron, informe sa nombreuses clientèle qu'il fait une nouvelle baisse de prix sur tous les articles.

Chaussures fortes fabriquées dans son atelier, livrées à des prix très avantageux.

Avis — M. André PICHON informe le public qu'il vient de s'installer à Sisteron et qu'il peut entreprendre tous travaux en ciment armé, fosse aseptique, lavoir portatif, cuve, maçonnerie et façade. Pour tous renseignements s'adresser à la chapellerie Clément, rue Droite.

CHAUSSURES. — Vu le grand succès de la vente du 7 février, le déballage de chaussures de la Place de l'Horloge, informe le public qu'une grande vente aura lieu tous les *samedis et jours de foire* jusqu'à Pâques.

Tous les samedis grand arrivage de chaussures. Dans l'intérêt de tous qu'on se le dise.

Etude de Me **ROUBAUD**
notaire à **Sisteron**

VENTE
VOLONTAIRE

Le Dimanche 27 février mil neuf cent vingt-un, à quatorze heures, en l'étude et par le ministère de Me **Roubaud,** il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques
PAR ADJUDICATION

au plus offrant de divers immeubles appartenant à Madame veuve **Latil** et à ses enfants.

PREMIER LOT

Maison à Sisteron, place du Tivoli, dite annexe du restaurant, comprenant, écurie, une pièce au rez-de-chaussée et deux étages d'une pièce chacune avec combles au dessus cadastrée section G, numéro 887, et confrontant midi place du Tivoli, couchant Bontoux, nord et levant une rue, ensemble **Cave avec grande cuve** quartier de la Cost ayant une entrée indépendante et située sous un immeuble appartenant à Monsieur Imbert, ancienne maison Petit, cadastrée section G. numéro 886 p.

Mise à prix **sept mille sept cent** francs.
ci.....**7.700** francs

DEUXIEME LOT

Vaste écurie, cave et grenier à Sisteron, quartier de la Coste, cadastré section G, numéro 875, confrontant : levant la rue, midi veuve Andrieu, nord Reynaud Louis, couchant Giraud.

Mise à prix : **Mille sept cent** francs.
ci.....**1.700** francs

TROISIEME LOT

Terre labourable et arrosable à Sisteron, quartier de la Haute Chaumiane, cadastrée section B, Nos 438 p 439 p. 440 p. 441 p pour 19 ares 35, touche chemin Fautrier et Estublier.

Mise à prix : **Huit cent** francs.
ci..... **800** francs.

QUATRIÈME LOT

Pré à Sisteron, quartier de la la Basse Chaumiane cadastré section B. numéro 415 p. pour 8 ares 74, touche Jourdan, Silvestre et Truphémus.

Mise à prix : **Deux cent** francs.
ci.....**200** francs.

CINQUIÈME LOT

Pré à Sisteron quartier du plan de la Baume ou Prés Hauts. cadastré section B. numéro 24 p. pour 8 ares 60 centiares, touche la Durance, Jouine, Brunet et Chabot.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci..... **100** francs

SIXIÈME LOT

Terre vague à Sisteron quartier de Deffends-Martin, cadastrée section B, numéros 1577 et 1578 pour 51 ares 60.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

SEPTIÈME LOT

Terre labourable à Sisteron quartier de Parésous cadastrée section F. numéro 1322 p. pour 18 ares 90, touche Queyrel, Latil, Chauvin et la route.

Mise à prix : **Trois cent** francs.
ci.....**300** francs

HUITIEME LOT

Bosquet commune de Bevons, quartier de Chapage touchant Chauvin et autres.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci.....**50** francs

NEUVIÈME LOT

Bosquet, commune de Valbelle, quartier de la Montagne Cabane de Rougas de 1 ha. 8 ares 70, numéros 426, 427 et 428 section D, confrontant l'Etat.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci .....**20** francs

Pour renseignements s'adresser à Me Roubaud, notaire, détenteur du cahier des charges.

Roubaud.

Etude de Me L. LABORDE
Notaire à Saint-Geniez

A VENDRE
BEAU
DOMAINE

de produit, sis sur le terroir de Sisteron, à **4** kilomètres de cette ville, quartier de **Paresous.**

Pour renseignements s'adresser à Me LABORDE, notaire et pour traiter au propriétaire M. **Audibert Maximin**, quartier de Parésous.

VOIES URINAIRES Blennorragie, Cystite, Prostatite
Filaments, Rétrécissements, Pertes, Métrites, etc,
SYPHILIS ET IMPUISSANCE
GUÉRISON ASSURÉE A TOUS LES DÉSESPÉRÉS
par nouveaux traitements puissants et énergiques, faciles à appliquer par le malade seul. Ecrire en toute confiance en ayant soin de bien indiquer l'affection au
LABORATOIRE DES SPÉCIALITÉS UROLOGIQUES
22, *Boulevard Sébastopol, PARIS* (Notices gratis)

En vente à la librairie, papeterie, imprimerie P. Lieutier, 25, rue, Droite, Sisteron : Agendas de bureaux et de poche, romans, cahiers. stylos, papier à lettre, régistres, etc.
FLEURS ARTIFICIELLES

Malades Désespérés

qui souffrez du **Foi** (Jaunisse, Calculose, Hémoroïdes)- de l'**Intestin** (Constipation ou diarrhée rebelle, Entérites, Douleurs abdominales), du **Cœur** et de, **Vaisseaux** (Palpitations, Paralysies, Etouffements Varices, Artério-Sclérose), des **Os** (Rachitisme' Scoliose, Déformations vertébrales, Fistules suppurantes), des **Nerfs** (Agitation, Surmenage, Neurasthénie, Migraine, Névralgies), de la **Peau** (Eczéma, Herpès, Scorbut), de **Diabète, Cachexie, Affaiblissement physique et intellectuel, Anémiés** par le Paludisme ou autres infections, **Convalescents** d'affections aiguës ou chroniques, **Phosphaturiques, Déminéralisés. Rhumatisants, Jeunes filles à formation difficile, Femmes à retour d'âges pénibles, Régénérez votre sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE DUPEYROUX. Femmes enceintes** ou **Nourrices** prenez de la **Minérolase** pour subvenir aux besoins minéraux de votre enfant ; donnez-en à votre **Bébé** pour aider à sa **dentition** et sa **Croissance. Chaque cuillerée à café de Minérolase crée du sang de bonne qualité, apte à la vie,** comme le montre les faits suivants : Mme Depré-Herbaut, 16, rue Cavet à Calais (Pas-de-Calais), se guérit, ainsi que ses cinq enfants, en un mois, avec la **Minérolase,** de petits boutons purulents occupant tout le corps et dont les démangeaisons, empêchant le sommeil depuis un an, avaient amené un dépérissement inquiétant. La **Minérolase,** donna à sa nièce, âgée de six ans, de l'appétit qui lui manquait totalement. — Mme Jeanne Julié, à Bouscayrac, par Lacabarède (Tarn), fut guérie par cinq bouteilles de **Minérolase,** de douleurs névralgiques siégeant à la tête, à la nuque, à l'estomac et dont elle souffrait cruellement depuis neuf ans. — Mlle Emma Coret, route de Mennetout, à Salbris (Loir-et-Cher), était amaigrie, affaiblie, nerveuse, manquait de respiration et de sommeil à la suite d'une grippe à rechutes tellement graves qu'elle avait dû abandonner son métier : elle fut gérie par quatre bouteilles de **Minérolase Dupeyroux.**

Ce produit est *le* **moins cher des fortifiants,** car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco poste, contre 11 fr. en mandat-carte, par le Dr **Dupeyroux,** 5, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son *IMPORTANTE ETUDE* sur la *Minérolase* et un *QUESTIONNAIRE POUR CONSULTATIONS GRATUITES PAR CORRESPONDANCE.* Tous les jours non fériés, consultations en son cabinet, 5, Square de Messine, Paris, de 9 h. à 11h. et de 14 h. à 17 heures.

8f.70 le kilo de Café torréfié melange extra, postaux 3, 5 et 10 kilogs, franco contre remboursem. Vente de confiance, BRULERIE PROVENÇALE à **Salon** (B-d-R). Agents demandés : représentants, retraités, mutilés, rentiers ou dames. Placement facile. Fortes remises.

Banque Chabrand et P. Caillat
GAP
succursale de **Sisteron, 1,** place du Tivoli.

Escompte - Recouvrement - Ouverture de Compte courant - Achat et vente de titres

La banque reçoit, sans frais, les souscriptions à l'émission des obligations

---

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser,

Tous les bandages que j'avais portés me torturaient et mon mal s'aggravait. Votre merveilleux appareil que j'ai porté jour et nuit sans aucune gêne, a immobilisé ma hernie et grace à vous je suis guéri. Je vous dois la force et la santé et vous autorise à publier ma lettre.

M. Louis-Paul BOURILHON
à la Pauline par la Garde (Var)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils, de 8 h. à 4 h.

à **DIGNE** les 12 et 13 Mars, Hôtel Boyer-Mistre.
à **SISTERON**, 14 Mars de 8 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.
à **VEYNES**, dimanche 20, de 8 h. à 2 h. Hôtel de la Gare,
à **FORCALQUIER**, 21 mars 8. h. à 3 h. Hotel des Lices,

NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE
Grossesse. Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
Brochure FRANCO sur demande

AUX GALERIES SISTERONNAISES

RAOUL COLOMB

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Confections**
Lainages **Tissus** **Soieries**

COMPLETS SUR MESURE

FAÇON — MODE

M. **COLOMB** à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre chez lui un coupeur pour homme ayant fait un stage dans une des premières maisons de Grenoble et qu'il créé un rayon spécial de complets sur mesure.

Ayant eu l'occasion d'acheter tout recemment en fabrique des stocks de draperie de très belle qualité et à des prix bien au-dessous des cours, M. COLOMB fera profiter sa clientèle, de tous les avantages qu'il en a retiré.

Il s'efforcera pour conserver le bon renom des « Galeries Sisteronnaises », de satisfaire par tous les moyens les clients qui voudront bien l'honorer de sa confiance et se faire habiller chez lui.

Voir dans nos magasins nos series de draperie pour complets sur mesure.

POUR LA VILLE **POUR CERÉMONIE** **POUR LES SPORTS**

La maison se recommande par la qualité de ses draps, par le fini et par la coupe irréprochable des ses complets.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE – HORLOGERIE – ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

HERNIE

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE, EFFORT

La Méthode Américaine HARISTON 24, boulevard de la Madeleine Marseille, guérit la hernie, c'est l'affirmation et du Corps Médical et des nombreux Herniaux l'ayant essayé ;

Marseille 22 novembre 1920. Avec la Méthode Américaine HARISTON « j'ai constaté de si nombreuses et merveilleuses constentions de Hernie même anciennes et volumineuses que je me fais un devoir de recommander la Méthode HARISTON à tous les malades »

Docteur H. LEROU, Médecin de la Croix Rouge Américaine.

SUZAN. 103, rue de la République, Aubagne, B-du-R. hernie guérie en deux mois, 26 septembre 1920,

« Je déclare que sans avoir rien eu à changer dans mon travail de boulanger et sans fatigue ni opération la Méthode Américaine HARISTON, m'a guéri d'une Hernie.

BERENGER, boulanger à La Gavotte par St-Antoine. 28 octobre 1920.

« Souffrant depuis 10 ans d'une double hernie s'aggravant journellement, je déclare qu'en quatre mois grâce à la méthode HARISTON j'ai éprouvé un réel soulagement et en escomptant ma guérison. prochaine à mon avis, je vous autorise à publier mon entière satisfaction ».

PAUPERT, 3, rue Vincent Leblanc Marseille.

C'est donc sans gène, sans fatigue et sans opération que la Méthode Américaine HARISTON guérit la hernie. Aussi, devant de telles preuves recommandons nous à la Méthode HARISTON à toutes nos lectrices et lecteurs atteints de Hernies, Chutes de matrice ou autres déplacements d'organes

Ne continuez plus à dépenser un argent fou sans même obtenir de résultat. Nous rappelons que, dans un but humanitaire, l'éminent Patricien examine et renseigne gratuitement. Riches ou pauvres, allez donc à lui en toute confiance. il vous recevra tous les mois dans les villes et aux dates ci-après.

APT, Samedi 26 février. *Hôtel du Louvre,*
AIX, jeudi 3 mars, *Hôtel de France.*
PERTUIS, vendredi 4 mars *Hôtel du Cours.*
DIGNE, samedi 5 mars, jusqu'à 2. h. *Hôtel du Grand Paris.*
SISTERON, lundi, 14 mars, de 11 h. à 15 h. au Touring-Hôtel près la gare.
ORAISON, mardi 15 mars *Hôtel Nègre.*
MARSEILLE tous les autres jours, à L'INSTITUT, 24. boulevard de la Madeleine

CONSEILS GRATUITS ET DISCRETS PAR CORRESPONDANCE

HARISTON, spécialiste-herniaire
24, Boulevard de la Madeleine, Marseille

BABAZ JOSEPH

PRIMEURS ET FRUITS

29, RUE DROITE, - Maison Vollaire -

(A coté du magasin de confection Vve André)

Informe sa clientèle qu'il tiendra les marchandises ci-dessous :

Beurre de Savoie extra en tablette de 125 grammes. — Beurre en motte. — Gruyère 1re qualité. — Gruyère de montagne tout gras. — Reblochons fromage de Savoie tout crème. — St-Marcelin. — Noix de l'Isère. — Figues de Bougie. — Dattes de Biskra — Oranges d'Espagne — Pommes Rainettes 1er choix — Pommes de table (communes) — Poires — Chataignes de trois qualités — Marrons (Combales) Olives noires — Œufs frais. — Savon. — Végétaline. — lentilles. — Riz. — Haricots blancs de Bourgogne récolte 1920. — Pommes de terre. — Chataignes grillées et tous légumes frais.

Toute marchandise est vendue de premier choix, en chiffres connus et à des prix modérés.

MAUX DE REINS

MAUX FÉMININS

Mlle Massuard, de Tiron Saint-Calais (Sarthe), nous écrit : « Je souffrais des « reins depuis 8 mois. Les douleurs au « début n'étant pas fortes. je les avais « négligées. C'est le grand tort que j'ai « eu, car ma santé n'avait pas tardé à « devenir mauvaise. Mes forces, mon ap- « pétit étaient nuls. Les douleurs de reins « augmentaient, les urines devenaient « troubles. J'eus la bonne idée de prendre « des Pilules Foster. J'ai été rapidement « rétablie et je travaille maintenant sans « fatigue. » *(Signature légalisée le 26 Septembre 1920.)*

Les reins sont les maîtres de la pureté du sang. Que de personnes retrouvent la santé en les soignant ! Grâce à leur action tonique sur les reins, les Pilules Foster chassent les impuretés du sang et font disparaître les maux féminins qui rendent la vie si pénible. Elles sont d'une efficacité remarquable dans les cas de rhumatisme, douleurs, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie (gonflement des chevilles) et troubles urinaires (urines troubles, foncées ou qui déposent). Ce traitement est réputé par ses résultats sérieux et durables et sans contre-indication.

Exigez les Pilules Foster, refusez les imitations. Toutes pharmacies, la boîte : 4 fr. 40 ou franco, six boîtes : 25 fr. 40. H. Binac, pharm., 25, rue St-Ferdinand, Paris (17e).

CRÉDIT FONCIER de FRANCE

Émission de **2.400.000** OBLIGATIONS de **500** fr. **6 1/2** avec **LOTS** rapportant 32 fr. 50 d'intérêt par an.

PRIX d'ÉMISSION : 490 fr.

Les souscriptions sont reçues :

	En souscrivant :	A la remise des titres :
1e *Titres non libérés*	50 fr.	50 fr.
2e *Titres libérés*.....	150 fr.	334 fr.

6 tirages par an pour 5.700.000 fr. de lots, dont 2 de UN MILLION, 4 de 250.000 fr. etc.

SOUSCRIPTION OUVERTE le 10 Février 1921

A PARIS : Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE et dans les principales Sociétés de Crédit.

dans les DÉPARTEMENTS : chez MM. les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX, chez MM. les RECEVEURS PARTIC. des FINANCES ou dans les Agences et Succursales des Sociétés de Crédit.

On peut souscrire par correspondance.

Les demandes sont servies suivant l'ordre de leur arrivée en Obligations Communales ou Foncières.

Notice insérée au *Bull. des Ann. lég. obligatoires* du 31 Janvier 1921.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage, quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON